

Commune d'Ussel
 Département de la Corrèze
 République Française

ARRETE MUNICIPAL n°A20251010-482

Département de la Corrèze République Française		Service	Affaires générales
		Type	Autorisation d'ouverture de débit de boissons temporaire
Matière	6.1	Libertés publiques et pouvoirs de police - police municipale	
Objet	Tournoi d'automne		
Date	Du samedi 18 octobre au 1 ^{er} novembre 2025 de 10 h 00 à 01 h 00		
Lieu	Club house TCU complexes sportif		
Demandeur	M. Fabrice GARDON – Président du Tennis Club Ussellois		

Le Maire d'Ussel,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le Code de la Santé Publique et notamment les articles L.3334-2, L.3335-4 et L.3342-1 interdisant la vente d'alcool à des mineurs ;
- Vu l'arrêté préfectoral n°19-2021-12-30-00001 du 30 décembre 2021 réglementant la police administrative des débits de boissons, restaurants, discothèques et autres établissements recevant du public dans le département de la Corrèze ;
- Vu la demande présentée en date du 09 octobre 2025 par Mr Fabrice GARDON – Président du Tennis Club Ussellois

Arrête,

Article 1 : Mr Fabrice GARDON – Président du Tennis Club Ussellois **est autorisé à ouvrir une buvette de 3^{ème} catégorie du samedi 18 octobre au samedi 1^{er} novembre 2025 de 10 h 00 à 01 h 00, au club house TCU complexes sportif à USSEL.**

Article 2 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le commandant de police, chef de la circonscription de sécurité publique d'USSEL ;
- Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie d'USSEL ;
- Mr Fabrice GARDON – Président du Tennis Club Ussellois ;

Fait à Ussel, le 10 octobre 2025.

Le Maire,
 Vice-Président du
 Conseil Départemental de la Corrèze,
 Christophe ARFEUILLÈRE

Certifié exécutoire suite à :

Mise en ligne le :

Notification le :

10 OCT. 2025